

Conseil Municipal du 06 septembre 2011

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			Q2
M. DUFOUR	X			
M. BARRE		X		M. DUFOUR
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			Q2
M. LAURENT		X		M. FORTIN
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER		X		M. DEFRANCE
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL		X		M. MALANDRIN
Mme DUROZEY		X		M. GEMEY
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		M. LOSSON

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **Mme LECLERC**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 AOUT 2011 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 août dernier.

Vote du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions (Mme LECLERC, MM. JOBBIN, METAIS et LAURENT) adoptent le compte-rendu de la séance du 25 août dernier.

2) PROJET DE MARPA – INTERVENTION DE MADAME LEFEBVRE - MSA :

Madame LEFEBVRE, de la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A) interviendra en début de séance sur un projet de MARPA.

Commentaires du Conseil Municipal :

Les documents concernant cette intervention ont été distribués en début de séance par Madame LEFEBVRE de la M.S.A et annexés au compte-rendu.

3) REEVALUATION DES TARIFS DE TRANSPORTS SCOLAIRES – COMPLEMENTS :

Monsieur LOSSON interviendra sur les derniers développements de ce dossier, connus depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Commentaires du Conseil Municipal :

Monsieur LOSSON rappelle les éléments donnés lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

A l'issue de la réunion du SIVOSSE du 29 août dernier, le renouvellement de la convention entre ce syndicat et le Département a été rejeté.

M. LOSSON donne aussi lecture d'une lettre du Président du SIVOSSE adressée au Président du Département.

4) MODIFICATION DES STATUTS DU SMERG DOF :

Par délibération en date du 08 juillet dernier, le comité syndical a accepté le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte d'électrification Rurale et de Gaz de la Région de Doudeville-Ourville-Fauville. Cette modification porte sur la reprise de la maîtrise d'ouvrage par le Syndicat Départemental d'énergie et ce, afin de se mettre en conformité avec la loi sur l'énergie de 2006.

A compter de la notification de cette délibération, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

Proposition de délibération :

Monsieur le Maire rappelle les études menées par le Syndicat Départemental d'Energie afin de mettre en conformité ses propres statuts avec les réglementations. Puis, il présente les statuts du SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE GAZ DE LA REGION DE DOUDEVILLE-OURVILLE-FAUVILLE (SMERG DOF) qui a été adopté par l'assemblée générale du 8 juillet dernier. Cette modification statutaire permettra au SMERG DOF de transférer au Syndicat Départemental d'Energie de Seine Maritime, SDE76, le pouvoir concédant pour le gaz et l'électricité, dans son intégralité et avec toutes les attributions qui en découlent.

En effet depuis mars 2011, le FACé, informé que le SDE 76 n'exerçait pas réellement la maîtrise d'ouvrage, a diligenté un contrôle.

Les conséquences financières pour le département de la Seine-Maritime :

- d'une part, de ne pas subir la pénalisation de 10 % applicable aux départements dont le taux de regroupement de la maîtrise d'ouvrage au 1^{er} janvier 2011 est inférieur à 75 % (nombre de communes ER ayant transféré la maîtrise d'ouvrage à l'EPC départemental/nombre total de communes ER du département), soit 562 400 €,
- d'autre part, de bénéficier du bonus des minorations réparties entre l'ensemble des départements disposant d'une maîtrise d'ouvrage électrification rurale totalement regroupée, soit 92 000 €.

Le département de la Seine-Maritime aurait dû disposer en 2011 d'une dotation du FACé de 5 061 000 €, alors que l'absence de pénalité et le bénéfice du bonus lui ont permis d'obtenir une dotation de 5 716 000 €, soit un différentiel de 654 400 €.

Conclusions provisoires du FACé :

Le directeur du FACé, a exposé la position et les attentes du FACé lors de la rencontre du 13 avril 2011 au SDE 76.

Il a rappelé qu'en 2012, faute d'un regroupement total de la maîtrise d'ouvrage, les dotations du département de la Seine-Maritime seront minorées en application des dispositions qui seront arrêtées par le Conseil du FACé en fin d'année. A ces pénalités viendra se cumuler le rattrapage des minorations qui auraient dû être appliquées en 2011 et auxquelles le département a échappé suite à une mauvaise compréhension de sa situation réelle.

Enfin, le Directeur du FACé a appelé de ses vœux une réaction très rapide du SDE 76 et de ses membres, afin que dès cette année le regroupement puisse s'opérer. Celui-ci est d'autant plus aisé à opérer que le SDE 76 est structuré techniquement et réalise d'ores et déjà l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour le compte de trente trois maîtres d'ouvrages sur les quarante et un que compte le département.

En conclusion, tant sur le fond que sur la forme, la situation du SDE 76 vis-à-vis du FACé apparaît difficile. Son directeur souhaite qu'au plus vite la voie du dialogue et de la recherche d'une solution soit explorée et travaillée en relation avec le FACé.

Puis, Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de la préparation du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale, Monsieur le Préfet a émis l'avis suivant : « afin de se conformer aux règles du FACé et de sécuriser la passation des marchés publics, il serait plus rationnel que les Syndicats locaux dits « primaires » d'électricité transfèrent au SDE76 la compétence de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification ».

Enfin, Monsieur le Maire expose que le projet de statuts du SDE76 a aussi été rédigé dans le respect des orientations suivantes demandées par les Présidents de Syndicats Primaires :

- Donner au Syndicat une dimension énergie pleine, pour qu'il puisse être doté des capacités d'expertise et de négociation nécessaires pour relever le défi de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité ;

- Organiser ce Syndicat avec l'appui des Membres (Syndicats Primaires, CCCA, 8 communes maintenus jusqu'en 2014), pour lui permettre de conserver un ancrage territorial et une forte proximité avec les élus locaux ;
- Mettre en place une organisation interne qui confie au niveau territorial la proposition de programmation des travaux courants, le Comité Syndical ou le Bureau du SDE76, en fonction des délégations consenties, conservant les prérogatives décisionnaires et les grands enjeux de négociation des délégations de service public ;
- Permettre à l'ensemble des Membres concernés de participer à la gouvernance du syndicat, au niveau « départemental » comme au niveau de chaque territoire, pour le suivi de la qualité de la distribution électrique, objectif commun à tous ;
- Porter des compétences obligatoires et optionnelles nécessaires à ses adhérents et fournir l'appui technique correspondant.

Puis il donne lecture du projet de statuts du SMERG DOF annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal peut :

- DECIDER qu'il est impératif de mettre en conformité les statuts du SMERG DOF avec les réglementations
- ADOPTER les statuts ci-annexés,

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Après intervention de M. CROCHEMORE, vice-président du SMERG DOF, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident qu'il est impératif de mettre en conformité les statuts du SMERG DOF avec les réglementations et adoptent les statuts ci-annexés.

5) OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET VILLE :

Une ouverture de crédits est nécessaire sur le budget ville 2011, en section de fonctionnement :

BUDGET VILLE 2011	RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
013 - 6419 – Rembt sur rémunération du personnel	+ 3 166.39	
6411 – Personnel Titulaire		+ 3 166.39
	+ 3 166.39	+ 3 166.39

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette ouverture de crédits pour le budget ville 2011.

6) COMMUNICATION DE L'A.F.M :

Nous avons reçu une correspondance de l'A.F.M (Association Française contre les Myopathies), remerciant la commune pour son soutien.

Commentaires de Monsieur MOGIS

7) COMMUNICATION DES AMIS DU 15 AOUT :

Nous avons reçu une correspondance des Amis du 15 août remerciant le Conseil Municipal pour la subvention versée.

Commentaires de Monsieur MOGIS

8) COMMUNICATION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE ROUEN ET SA REGION :

Nous avons reçu une correspondance de la Banque alimentaire de Rouen et sa région remerciant le Conseil Municipal pour la subvention versée.

Commentaires de Madame FICET

9) CORRESPONDANCE DU SIAEPA DE LA REGION DE DOUDEVILLE – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE SAINT ELOI :

Nous avons reçu une correspondance du SIAEPA de la région de Doudeville, suite à la délibération prise en Conseil Municipal le 05 juillet dernier.

Rappel :

« Le Syndicat d'eau et d'assainissement de DOUDEVILLE accuse réception de notre courrier du 20 mai dernier concernant l'éventualité d'engager des travaux d'assainissement collectif, uniquement sur la rue Saint Eloi.

L'estimation des travaux est de 298 423.00 euros H.T.

Après subventionnement de l'Agence de l'Eau, le coût restant à la charge de la Commune serait de 193 423.00 euros H.T soit 251 912.00 euros T.T.C.

De plus, il est précisé par le Président du Syndicat qu'en cas d'avis favorable, les travaux ne pourraient être désormais inscrits qu'au programme 2012.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de poursuivre l'assainissement de la rue Saint Eloi en collectif.

Par contre, il va être demandé au Président du Syndicat, une participation au financement de ces travaux, le syndicat percevant la surtaxe assainissement dans les hameaux. »

Le Président du Syndicat prend note du choix unanime du Conseil Municipal d'engager les travaux d'assainissement collectif dans la rue saint Eloi, à Vautuit.

En ce qui concerne le commentaire « *il va être demandé au Président du Syndicat, une participation au financement de ces travaux, le syndicat percevant la surtaxe assainissement dans les hameaux* », le Président

du Syndicat rappelle les termes de la délibération syndicale du 17 mars 2009, selon laquelle la commune doit s'acquitter du montant non-subventionnable des travaux.

10) CORRESPONDANCE DE LA DIRECTION DE LA POSTE :

Nous avons reçu une correspondance de la Direction de la Poste concernant notre courrier relatif à la possible modification de l'amplitude d'ouverture au public du bureau de Poste de Doudeville.

Le Directeur de l'enseigne la Poste de Haute-Normandie confirme que les responsables locaux envisagent une adaptation de la plage horaire du lundi.

11) QUESTIONS DIVERSES :

M. DURÉCU donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'une correspondance envoyée par **M. BELLEVALLÉE** concernant son souhait de créer un « Marching Show Band » sur Doudeville. Il sollicite la Commune pour le versement d'une subvention. Les membres du Conseil Municipal s'accordent pour que **M. BELLEVALLÉE** se rapproche de l'Harmonie « La Renaissance » ou des Dragonfly avant de lancer définitivement les statuts de son association.

M. LOSSON informe les membres du Conseil Municipal que la garderie du matin aux écoles est victime de son succès : les nouvelles demandes d'inscription sont actuellement sur liste d'attente. Les propositions pour augmenter le nombre d'élèves accueillis à la garderie seront examinées à l'occasion d'une prochaine commission scolaire. Le projet d'une garderie de fin de journée pour les élèves de maternelle sera aussi étudié.

M. LOSSON ajoute que le Carrefour du Lin a été cambriolé le week-end du 03 septembre dernier. L'enquête de gendarmerie est en cours. Selon les résultats de cette enquête, une subvention complémentaire de la Commune à l'association des « Amis du 15 août » pourrait être versée si les fonds dérobés n'étaient pas retrouvés.

M. JOBBIN rappelle que la Fête du Sport et des Victoires du Sport aura bien lieu samedi 10 septembre prochain.

MM. MALANDRIN et **GEMEY** reviennent sur l'achat du véhicule de la Police Municipale : ils regrettent qu'aucune délibération n'ait été prise en Conseil Municipal.

M. DURÉCU prend acte de l'observation qui lui est faite. Il ne souhaite pas polémiquer. Il assume la totale responsabilité de l'opération et précise qu'il en tirera les enseignements pour l'avenir.

Agenda des réunions et manifestations :

- 10/09 : fête du sport
- 12/09 : réunion sur la fête du lin 2011
- 13/09 : réunion du comité de lecture
- 16/09 : Inauguration de la boutique « Soie Lin et L'autre »
- 17/09 : Loto des AFN
- 20/09 : réunion sur le guide pratique 2012
- 30/09 : remise des récompenses aux diplômés doudevillais
- 11/10 : réunion de réservation des salles communales
- 15/10 : Loto du Club de l'amitié

M. GEMEY informe les membres du Conseil Municipal qu'Arnaud LAURENT ne pourra plus être présent aux séances du Conseil Municipal si elles sont fixées le mardi ou le jeudi.

M. DURÉCU propose que les jours de réunions des Conseils Municipaux alternent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.

Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées
au lundi 10 octobre 2011, à 18h30,
au mardi 08 novembre 2011, à 18h30 et
au mercredi 14 décembre 2011, à 18h30.